



Mme Mauricette RABATEL
Commissaire enquêtrice
Mairie de Le Chamrousse
35 place des Trolles,
38 410 CHAMROUSSE

Grenoble le 3 novembre 2023

Contact FNE Isère : juridique-isere@fne-aura.org
Réf. : PhD / SC / EB, n°109

Objet : Enquête publique préalable à l’approbation de la déclaration de projet « luge 4 saisons » emportant mise en compatibilité du plan local d’urbanisme de la commune de Chamrousse – avis de FNE Isère

Madame la commissaire enquêtrice,

France Nature Environnement (FNE) Isère est une fédération et une association de protection de l’environnement agréée au titre du code de l’environnement. Son objet statutaire est la protection de la nature et de l’environnement sur l’ensemble du département de l’Isère. FNE Isère fédère depuis plus de cinquante ans une quarantaine d’associations iséroises, dont l’Association de Défense des Habitants et de l’Environnement de Chamrousse (ADHEC). Dans le cadre de la poursuite de son objet social, FNE Isère attache une attention toute particulière à l’intégration des enjeux environnementaux dans les politiques d’aménagement du territoire et à la préservation des espaces naturels en montagne.

Aussi, nous nous permettons, par la présente, de vous faire part de nos observations concernant la déclaration de projet « luge 4 saisons » emportant mise en compatibilité du plan local d’urbanisme de la commune de Chamrousse.

En préambule, FNE Isère souhaite saluer la volonté de la station de proposer une activité touristique « 4 saisons ». Face au réchauffement climatique, il nous semble important que les stations de montagne adaptent leur offre touristique en initiant des projets qui ne soient pas exclusivement tournés vers une activité hivernale.

Toutefois, le fait qu’un projet soit intitulé « 4 saisons » ne signifie pas pour autant que celui-ci est pertinent et / ou souhaitable. Le projet de luge porté par la station aura des impacts significatifs sur un environnement montagnard riche et fragile, où les impacts du réchauffement climatique sont de plus en plus prégnants. Dans ce contexte, nous sommes particulièrement attentifs à la justification du projet et à la manière dont les enjeux environnementaux sont intégrés dans le cadre de son élaboration.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE

5 place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE

Tél : 04 76 54 82 89 – isere@fne-aura.org – www.fne-aura.org/isere



Avant d'impulser de nouveaux aménagements touristiques, il conviendrait de réaliser une étude de la fréquentation des aménagements existants et des retombées économiques. Sauf erreur de notre part, ce travail préalable n'apparaît pas dans l'évaluation environnementale. Ce point avait d'ailleurs été relevé par la MRAE dans son avis en date du 26 septembre 2023.

La réalisation de nouveaux aménagements contribue à l'artificialisation des sols et l'attractivité engendrée par ces derniers est susceptible d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Aussi, il semble aujourd'hui inconcevable de réaliser de nouveaux aménagements en montagne sans mettre en balance les impacts du projet sur l'environnement avec l'intérêt que celui-ci peut représenter en termes de dynamique de territoire.

Par ailleurs, il n'est pas envisagé au sein de l'évaluation environnementale d'autres sites d'implantation du projet ou d'autres alternatives d'aménagement. Il ne nous semble pas souhaitable d'implanter une installation permettant la pratique de la luge au sein d'un massif forestier abritant des espèces remarquables. La fréquentation engendrée par les aménagements auront nécessairement pour effet d'altérer le milieu et les spécimens qui auront fait l'objet de mesure d'évitement.

L'activité nocturne de l'installation générera une pollution lumineuse qui sera susceptible d'affecter les espèces vivant sur site et aux alentours.

Il aurait été d'autant plus judicieux d'étudier d'autres sites d'implantation du projet, dans la mesure où le site est exposé à un risque de glissement de terrain, qui sera aggravé par les travaux de défrichage et de terrassement. D'ailleurs, concernant ce point, il ne nous semble pas que les études géotechniques complémentaires attendues aient été versées au dossier d'enquête publique.

Nous rejoignons l'ensemble des observations formulées par notre association membre l'ADHEC et notamment nous invitons le porteur de projet à étudier sérieusement la solution alternative suggérée (une piste de luge en auge).

France Nature Environnement Isère émet un avis défavorable au projet, dans la mesure où la justification du projet et l'analyse des solutions de substitution n'ont pas été sérieusement appréhendées.

Assurés de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente démarche, nous vous prions de croire, Madame la commissaire enquêtrice, à notre respectueuse considération.

Philippe DUBOIS
Président de FNE Isère



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE

5 place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE

Tél : 04 76 54 82 89 – isere@fne-aura.org – www.fne-aura.org/isere